



LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

Laïcité

JOURNÉE D'ÉTUDES

9 novembre 2005



Dans la plus grande confusion, la question du voile ou la question du financement des mosquées ont réveillé le débat sur la laïcité. Mais que signifie-t-elle réellement ?

« La laïcité n'est pas seulement une conviction personnelle ou partagée, ni même un présupposé de notre culture contemporaine. Elle traduit une révolution de la pensée qui s'est inscrite dans nos institutions. »¹

En effet, la laïcité a une portée constitutionnelle et légale dans notre République, mais nomme, plus fondamentalement, une utopie philosophique et une nécessité politique, indispensables l'une et l'autre à l'exercice de nos libertés. Liberté de conscience, égalité des droits sans discrimination liée aux choix spirituels et universalité de la loi commune, la laïcité rend possible la pluralité sans scissions communautaristes de l'espace civique.

En interrogeant les composantes et les enjeux historiques, idéologiques, philosophiques mais aussi juridiques de la laïcité, l'objectif de cette journée d'études est de permettre à chacun de mieux appréhender le sens de l'appartenance à la communauté démocratique et républicaine.

Gratuite et ouverte à tous (étudiants, lycéens, collégiens, enseignants, éducateurs, élus et représentants des collectivités territoriales, associations, etc.), cette journée s'articulera autour de quatre axes thématiques :

- Laïcité et République (1905 – 2005)
- Laïcité et éducation
- Communauté et communautarisme
- Démocratie et droit dans la laïcité.

¹ Emile Poulat, *Notre laïcité publique*, Berg international, 2003.

Dans le cadre de la célébration du Centenaire de la loi de 1905.
En partenariat avec le Comité Laïque du Nord.

Merci à Rudolf Bkouche, Alain Cambier, Daniel Dubois, Robert Gergondey et Jean-François Rey pour leur participation à l'élaboration de ce cycle.

Journée d'études Laïcité Mercredi 9 novembre 2005

9h : Accueil des participants

Ouverture par **Hervé Baussart**, Président de l'USTL.

10h / Table ronde

Laïcité et République (1905 – 2005)

Modérateur : **Nabil El-Haggag**, Vice-Président de l'USTL, chargé de la Culture.

Catherine Kintzler, Professeur de philosophie à l'Université Charles de Gaulle-Lille 3.

Tolérance et laïcité : deux dispositifs de pensée

La distinction entre tolérance et laïcité tend parfois à s'estomper au profit d'un modèle fondé sur la coexistence de communautés, modèle qui suppose un alignement de la pensée politique sur l'état des sociétés. Or la laïcité « à la française » relève d'un dispositif de pensée très différent, qui repose sur une conception minimale du politique fondamentalement étrangère à toute obligation d'appartenance. On s'appliquera à caractériser ce dispositif et à montrer qu'il engage cinq conséquences paradoxales :

- une société ne peut être que tolérante, *seule une association politique peut être laïque*,
- la laïcité a pour opposé direct *la religion civile* et non les religions,
- dans une association laïque, *le principe de la dissolution du lien social* est constitutif du lien politique,
- la laïcité ne supposant pas des parties prenantes préexistantes, *il n'y a pas de pacte ni de contrat laïque*,
- elle n'est pas non plus un courant de pensée au sens ordinaire du terme. *Il ne saurait y avoir d'« intégrisme » laïque.*

On s'attardera finalement sur une sixième conséquence – le principe d'abstention ou de réserve frappant l'espace producteur du droit – qui soutient la laïcité scolaire et dont on tirera une réflexion sur le concept des *humanités*.

Jean-Paul Scot, Historien, ancien professeur en classes préparatoires.

La loi de 1905 est le résultat du long processus de laïcisation de l'État et de sécularisation de la société. Le principe de séparation des Églises et de l'État, affirmé dès la Révolution française, a dû être l'objectif des républicains au XIX^{ème} siècle. La séparation a été imposée par un puissant mouvement populaire et l'union, au-delà des divergences politiques et philosophiques, de tous les républicains laïques après l'Affaire Dreyfus. La loi consacre les principes de la liberté de conscience et d'égalité des droits de toutes les croyances et opinions. Les Églises se voient garantir la liberté de culte et l'État souverain se détermine librement sans référence à une croyance. Cette loi est ainsi devenue une loi quasiment organique de la République française et la laïcité fut reconnue comme principe constitutionnel de la France en 1945 et 1958.

Bernard Stasi, Président de la commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République.

Il s'agira de rappeler dans un premier temps les raisons et les circonstances pour lesquelles le Président de la République a décidé de mettre en place une commission indépendante chargée de faire le point sur la laïcité dans l'espace public, commission dont il m'a confié la présidence. Ensuite, je rappellerai les conditions et l'esprit dans lesquels a travaillé cette commission et enfin ses propositions.

14h / Table ronde Laïcité et éducation

Modérateur : **Jean-Robert Gagneuil**, Inspecteur de l'Éducation Nationale.

Rudolf Bkouche, Professeur honoraire de mathématiques de l'USTL.

Si la laïcité représente un pas vers l'émancipation de l'homme au sens où elle lui permet de prendre ses distances avec toute forme de transcendance, religieuse ou pas, l'école joue un rôle fondamental dans le développement de la laïcité. Mais il ne s'agit pas de l'école en soi, institution qui peut être autant un lieu d'émancipation qu'un lieu d'enfermement. Pour que l'école soit un lieu d'émancipation, il est nécessaire qu'elle apporte à chacun les moyens de penser son propre rapport au monde, ce qui implique que l'école soit d'abord un lieu d'instruction, un lieu où l'on transmet aux élèves non seulement les connaissances, mais les moyens de penser ces connaissances.

La question se pose alors de savoir si l'école aujourd'hui, en minimisant la part de l'instruction dans l'éducation, remplit encore ce rôle d'émancipation, autrement dit si l'école est encore une école laïque.

Jacqueline Costa-Lascoux, Directrice de l'Observatoire de l'Immigration et de l'Intégration à Paris.

Parce qu'elle opère la séparation du politique et du religieux, la laïcité est liée à l'éducation du citoyen, à l'enseignement de l'égalité des personnes au-delà des appartenances ou des croyances. L'École publique joue un rôle essentiel dans cette éducation, mais elle est confrontée à des comportements et à des revendications identitaires, à des visions du monde et à des prescriptions religieuses qui la mettent en cause. Cette tension est, en vérité, propice à renouveler une pédagogie de la laïcité dans un contexte de diversité culturelle. Elle devient un outil privilégié de l'éducation aux droits de l'homme.

Sophie Ernst, Chargée d'études en philosophie de l'éducation à l'Institut National de Recherche Pédagogique.

La laïcité régule la pluralité dans un espace moderne défini par l'égalité et la liberté, en présupposant des distinctions complexes : public/privé, cognitif/non-cognitif, personne/citoyen. C'est une invention politique du XIX^{ème} siècle, qui n'est qu'apparemment simple et qui plonge ses racines dans une construction mentale étalée sur plusieurs siècles ; comment éduquer les jeunes à la laïcité en intégrant la richesse subtile de cette construction de longue durée ?

16h : pause

16h30 / Table ronde

Communauté et communautarisme

Modérateur : **Jean-François Rey**, Philosophe, professeur de philosophie à l'IUFM de Lille.

Sihem Habchi, Vice-Présidente du mouvement Ni putes Ni soumises.

La condition du communautarisme et de son corollaire, la discrimination positive, nous montre que, sous prétexte de politiques de correction des inégalités, il s'opère un glissement du principe d'égalité vers le principe d'équité. En conséquence, nous glissons fatalement du principe de laïcité vers celui du communautarisme, où la religion devient le dénominateur commun et un facteur mobilisateur. Dans ces conditions, la dynamique sociale se communautarise, et le rapport de forces nécessaire à toute transformation se morcelle. Dès lors, le combat des femmes s'en trouve miné. Dans ce contexte, la notion de mixité n'a pas le même sens pour tout le monde.

Michèle Vianès, Conseillère municipale déléguée à l'égalité hommes/femmes, Caluire (Grand Lyon), présidente de « Regards de Femmes » (Lyon).

Les communautarismes contre la République

Les communautarismes régionalistes, ethniques ou religieux ont pour but de réclamer des privilèges et des « droits » différenciés pour leurs communautés, de soumettre l'ensemble de la société et d'abord les femmes et d'instaurer leur dictature.

On présentera les diverses stratégies des communautaristes (Tribalisme, mépris de l'autre et de l'universel / demande de représentation spécifique non démocratique par des organismes cooptés et obscurs / fausse ignorance des principes républicains pour des demandes dérogatoires / exhibitionnisme : accentuer les différences / relais de stratégies étrangères / intérêts financiers et trafic / complicité délictuelle, « loi du silence ») et, face à cela, la réplique laïque, féministe et républicaine.

18h : pause

18h30 / Démocratie et droit dans la laïcité

Monique Chemillier-Gendreau, Professeur émérite de droit public et science politique à l'Université de Paris VII (sous réserve).

La Laïcité internationale comme condition de la démocratie mondiale à venir

Bien que la laïcité ne soit reconnue que dans de rares régions du monde et que l'objectif d'émancipation et de paix de la plupart des sociétés passe d'abord par une séparation pour le moment inconnue entre la religion et le pouvoir temporel, nous devons imaginer les formes que pourrait prendre un principe de laïcité internationale comme nouvelle garantie de relations internationales entre les États et les peuples fondées à la fois sur la raison et sur le reflux de la haine et des discriminations.

À NOTER :

COLLOQUE « La loi de 1905 cent ans après »

Organisé par la Fédération du Nord de la Libre Pensée

Samedi 26 novembre à partir de 9h - Espace Culture

9h : Combat anticlérical pour l'élaboration d'une loi de raison

14h : Peut-on encore critiquer les religions ?

16h30 : Quid de la laïcité aujourd'hui ?

Contact : Daniel Dubois 03 20 05 56 90 / daniel.dubois4@wanadoo.fr

Cycle Einstein

Dans le cadre de l'Année Internationale de la Physique

RENDEZ-VOUS D'ARCHIMÈDE

La vie d'Einstein

Mardi 15 novembre à 18h30

Par **Françoise Balibar**

La cosmologie relativiste d'Einstein au XXI^{ème} siècle

Mardi 22 novembre à 18h30

Par **Marc Lachièze-Rey**

JOURNÉE D'ÉTUDES Einstein et les philosophes

Mercredi 7 décembre à partir de 9h

CRÉATIONS THÉÂTRALES

Je suis un voyageur solitaire

Jeudi 17 novembre à 18h30

Einstein et Pécuchet au pays des neutrinos

Mardi 29 novembre à 18h30

« À propos de la science »

LES DOCTORALES D'ARCHIMÈDE

Octobre 2005 à mai 2006 - les mardis à 18h

Cycle L'Enfant

RENDEZ-VOUS D'ARCHIMÈDE

À partir du mardi 24 janvier 2006 à 18h30

**Espace Culture Université des Sciences et Technologies
de Lille – Lille 1 / Villeneuve d'Ascq**

Métro Cité Scientifique, suivre la rame de métro aérienne
en direction de la Bibliothèque Universitaire, l'Espace Cul-
ture est sur votre droite.

T/03.20.43.69.09 www.univ-lille1.fr/culture ustl-cult@univ-lille1.fr